Compte rendu de séance

Séance du 23 Novembre 2017

L' an 2017 et le 23 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de TRUONG Grégory Maire

<u>Présents</u>: M. TRUONG Grégory, Maire, Mmes: CLOUET Monique, LACAILLE Adeline, MAIRE Marie, MANAND Christiane, VALLI

Sophie, MM: DRUART Jean-Marie, MAUGUET Quentin, MAURICE Denis, RICHET Olivier, ROSSATO Yannick

Excusé(s): Mmes: DEVIE Noëlle, POCQUAT Sophie, M. PINNETERRE Jean-Luc

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal : 14

Présents : 11

Date de la convocation: 15/11/2017

Date d'affichage :

Acte rendu executoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le: 24/11/2017

et publication ou notification

du: 24/11/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. MAUGUET Quentin

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Ajout d'un point à l'ordre du jour - 2017-55

Adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes "Vallées et Plateau d'Ardenne" - 2017-56

Subvention exceptionnelle - Collège du Blanc Marais - 2017-57

Subvention exceptionnelle - Jeunesse de Rimogne - 2017-58

Fonds de concours - Communauté de Communes CCVPA - 2017-59

Virement de crédits - 2017-60

Modulation des tarifs périscolaires et extrascolaires - 2017-61

Frais de scolarité des élèves des communes extérieures - 2017-62

Convention pour l'informatisation de la bibliothèque avec base hébergée par le Conseil Départemental - 2017-63

Encaissement d'un chèque - 2017-64

Acquisition de parcelles - 2017-65

Tarifs 2018 - 2017-66

Investissement 2018 - budget communal - 2017-67

Investissement 2018 - budget assainissement - 2017-68

Recensement de la population 2018 - 2017-69

Ajout d'un point à l'ordre du jour

2017-55

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajouter un point à l'ordre,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter le point "recensement de la population 2018"

à l'ordre du jour.

PRECISE que ce point sera traité à la suite des points déjà programmés.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes "Vallées et Plateau d'Ardenne"

2017-56

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la CCVPA, portant à étendre et modifier les compétences statutaires à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne à compter du 01/01/2018,

Vu la délibération n°2017-33 du 18 septembre 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, adoptant les nouveaux statuts applicables à compter du 01/01/2018,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne à compter du 01/01/2018.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention exceptionnelle - Collège du Blanc Marais

2017-57

Considérant le courrier de M. le Principal du collège du Blanc Marais,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle afin de récompenser les jeunes Rimognats qui ont obtenu le diplôme national du Brevet, promotion 2017.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle au collège Blanc Marais de 100€.

Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6748.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention exceptionnelle - Jeunesse de Rimogne

2017-58 – Monsieur Quentin MAUGUET a quitté la salle

Considérant que la Jeunesse de Rimogne a organisé la soirée d'halloween du 31 octobre 2017,

Considérant qu'à la demande de la municipalité, les organisateurs ont renforcé la sécurité des participants et ont pris plusieurs dispositions dont le recours à une entreprise de surveillance privée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à la jeunesse de Rimogne, d'un montant de 400€ en vue de participer au financement de cette prestation.

Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6748.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Fonds de concours - Communauté de Communes CCVPA

2017-59

Dans le cadre du projet de transformation du restaurant scolaire en self service,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le fonds de concours de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne afin d'obtenir une subvention complémentaire en vue de la finalisation de ce projet.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel du projet : 2 360€ HORS TAXE (2733.92€TTC)

Plan de financement :

Commune de Rimogne : 50% = 1180€ Communauté de Communes : 50% = 1180€

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Virement de crédits

2017-60

Considérant qu'il y a lieu de régulariser des débits d'office qui n'ont pas été mandatés sur le budget 2015,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le virement de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement

60612 = + 10 316.58€

739221 = + 5 584€

022 = - 15 900.58

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Modulation des tarifs périscolaires et extrascolaires

2017-61

Considérant que la modulation des tarifs en fonction des ressources des familles est une obligation pour la collectivité en vue de conventionner avec la CAF,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer deux tranches de tarif selon le montant du quotient familial :

- quotient familial supérieur à 630€
- quotient familial inférieur à 630€

PRECISE que cette disposition prendra effet le 1^{er} janvier 2018.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Frais de scolarité des élèves des communes extérieures

2017-62

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les frais de scolarité des élèves des communes extérieures fréquentant les écoles de Rimogne à 760€ par élève.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Convention pour l'informatisation de la bibliothèque avec base hébergée par le Conseil Départemental

2017-63

Après avoir pris connaissance des dispositions à adopter,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à ce projet

Autorise M. le Maire à signer la convention et tout acte utile avec le conseil départemental des Ardennes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Encaissement d'un chèque

2017-64

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE d'encaisser un règlement par chèque de 660€ de Mondial Assistance, correspondant à un relogement dans un gîte communal suite à sinistre en décembre 2016.

DECIDE de reverser ce montant au CCAS sous forme de subvention exceptionnelle.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition de parcelles

2017-65

Considérant que les parcelles AE n°s75-76-77-78 représentent la voirie du lotissement du Lairy et relèvent du domaine privé,

Considérant que la municipalité souhaite acquérir ces parcelles en vue de les attribuer au domaine public,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition de ces parcelles, sous réserve d'un accord sur le prix demandé.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs 2018

2017-66

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider les tarifs municipaux 2018 selon le listing annexé

à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Investissement 2018 - budget communal

2017-67

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager le quart des crédits inscrits dans la section dépenses d'investissement du budget primitif 2017avant le vote du budget 2018 à raison de :

- chapitre 20 :

Article 202 = 2 900€

Article 2031 = 7 225€

Article 2051 = 5 000€

- chapitre 21:

Article 211 = 22 500€

Article 21312 = 3 750€

Article 21316 = 3 750€

Article 21318 = 3 750€

Article 2152 = 1 000€

Article 21568 = 375€

Article 21578 = 3 750€ Article 2158 = 2 500€ Article 2161 = 1 000€ Article 2182 = 15 000€ Article 2183 = 2 500€ Article 2184 = 14 900€ Article 2188 = 6 375€

-chapitre 23:

Article 2315 = 67 500€

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Investissement 2018 - budget assainissement

2017-68

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager le quart des crédits inscrits dans la section dépenses d'investissement du budget primitif 2017 avant le vote du budget 2018 à raison de :

- chapitre 21 = 22 000€

- chapitre 23 = 15 670€

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Recensement de la population 2018

2017-69

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Après avoir entendu les explications complémentaires de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer par arrêté :

- Un coordonnateur communal des opérations de recensement
- Deux agents recenseurs

FIXE la rémunération forfaitaire pour l'ensemble des opérations :

Coordonnateur communal : 721€ brut

Agent recenseur : 1200€ brut

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:55

En mairie, le 24/11/2017 Le Maire Grégory TRUONG

Gregory TRUONG

Ce document a été signé électroniquement sous sa forme originale le 24/11/2017 à 11:49:56 Référence : 7315f7f963cef43006a230ca4c37f5e79a73973e